



Rétractation d'image me concernant sur un site web

Par **SBK Ioridan**, le **03/09/2023 à 20:03**

Bonjour,

Je viens de m'apercevoir que l'association de danse que j'ai quitté il y a plus de 2 ans de cela, utilise encore des photos sur lesquels j'apparais pour présenter leurs tarifs et leur programme. Ses photos se trouvent en haut de page sur leur site web.

Comme je suis sur le point de commencer ma propre école de danse, je leur ai demandé de retirer ses photos pour éviter toute confusion avec mes futurs élèves. Demande resté sans réponse de leur part. Par contre je n'ai pas le souvenir d'avoir signé quoi que ce soit concernant l'utilisation de photos prises par cette association pour la diffusion sur leur site web et la promotion de l'association.

Si je porte plainte, vais-je avoir gains de cause?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **youris**, le **03/09/2023 à 20:16**

bonjour,

pour déposer plainte, il faut une infraction supposée au code pénal, qui ne semble pas exister dans votre cas.

êtes-vous certain de ne pas avoir signé un document autorisant cet école de dans à utiliser les photos vous représentant.

je vous conseille de consulter un avocat.

On ne peut vous prédire le résultat d'une éventuelle procédure.

salutations